



Compte rendu

Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Novembre 2017

ORDRE DU JOUR :

- 1) Modifications Statuts – Article 2
- 2) Modifications Statuts – Article 9

Tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Membres de l'Association 92 adhérents représentant 92 navires
- Pour que cette AGE puisse se tenir valablement le quorum à atteindre doit être de 30% de l'effectif global
- de l'Association.
- 53 adhérents sont présents et représentés, le quorum de 28 est atteint.
- Les décisions seront approuvées à la majorité simple des présents et représentés.

1) Modifications Statuts – Article 2

Rajout du paragraphe suivant :

- L'Association a pour but d'assurer, le cas échéant, la défense collective des intérêts individuels de ses membres.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Modification de l'article 2 adoptée à l'unanimité.

2) Modifications Statuts – Article 9

Rajout des paragraphes suivants :

- Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile.
- Sur décision de Conseil d'Administration, à la majorité absolue, il a qualité pour engager toutes les démarches au nom de l'Association et notamment ester en justice.

Votes contre : 0

Abstention : 1

« L'association n'a pas forcément les moyens de financer ces actions et qu'il vaut mieux favoriser le dialogue. »

« Le président répond que ces précisions sont nécessaires en cas de besoin et que cette éventualité est prévue dans toute association »

Modification de l'article 9 adoptée à la majorité.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

